

Attention : au retour des vacances scolaires de février, le nouveau protocole sanitaire impose aux élèves de porter des masques « grand public » de catégorie 1.

▪ **Qu'est-ce qu'un masque « grand public » catégorie 1 ?**

Il s'agit d'un masque industriel en tissu ; homologué, il répond à des normes qui garantissent une filtration de 90% des particules de 3 microns.

Par comparaison, un masque « grand public » de catégorie 2 ne filtre que 70% des mêmes particules.

Quant aux masques artisanaux, ils ne garantissent pas un niveau de protection défini, car celui-ci dépend des caractéristiques techniques du tissu utilisé.

▪ **Comment reconnaît-on un masque « grand public » catégorie 1 ?**

La mention « **SPEC S76-001** » ou « **UNS1 / catégorie 1** » doit figurer sur l'emballage ou la notice d'utilisation.

On trouve également un logo (en couleur ou noir et blanc) qui indique le nombre maximum de lavages :



▪ **Le masque chirurgical est-il désormais interdit pour les élèves ?**

Le masque chirurgical peut continuer à être porté s'il possède la norme **EN 14683**, qui garantit la qualité du produit et une filtration à 90% des particules de 3 microns.

Jetable, le masque chirurgical revient plus cher à l'usage que les masques grand public.

- Pour en savoir plus sur le port du masque pour les élèves, tapez « *FAQ éducation nationale* » dans votre moteur de recherche.

**Votre enfant doit être équipé de deux masques par jour.
Les masques en tissu doivent être lavés après chaque usage.**

Un grand merci à tous pour votre collaboration !